

10 Faits divers & Justice

**Accusé d'avoir volé 2 millions de francs au détriment de son employeur
Issouf Bonca torturé à mort par un officier de police**

N.O.
Franceville/Gabon

« **UN** ressortissant burkinabé, Issouf Bonca, 30 ans, gardien dans un domicile privé, situé derrière l'hôtel Masuku, dans le troisième arrondissement de Franceville, a trouvé la mort, le lundi 06 mars 2017, suite à la torture physique que lui a infligée le capitaine de police Théreance Afounouna, dans son bureau au commissariat central de Franceville, alors qu'il n'était même pas dans l'exercice de ses fonctions. Constatant que la victime ne réagissait plus à ses violences, le capitaine a tenté de le refiler entre les mains de ses collègues de la police judiciaire. Malheureusement pour lui, ces derniers ont refusé et lui ont conseillé de le conduire dans une unité sanitaire. Ce qu'il a fait. Malheureusement, le décès du Burkinabé a été constaté par la suite. Ce drame a occasionné une vive protestation de la part des communautés étrangères vivant à Franceville. En effet, dès le lever du jour du mardi 07 mars 2017, un mouvement a été observé dans la ville, les dites communautés étrangères étant montées au créneau pour décrier cet



Photo : Wilfried MBINAH

Théreance Afounouna, l'officier de police auteur de la torture sur le ressortissant burkinabé.

acte de barbarie criminel exercé sur leur semblable. Parmi les actions menées: l'érection des barricades sur certaines artères, la fermeture des magasins et l'immobilisation des transports en commun. Ceci, pour réclamer que justice soit faite, d'autant que le capitaine avait pris la poudre d'escampette, avant d'être rattrapé à Boumango, où il tentait de rallier le Congo. Ramené à Franceville par la police, l'intéressé va répondre de ses actes conformément au Code de l'instruction militaire.

Toutefois, les manifestations qui ont troublé l'ordre public dans la ville, ont amené le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, Gilbert Mbarangolo, à clarifier, au cours d'un point de presse, la situation et à rassurer l'opinion quant à l'interpellation du policier Afounouna, conformément à la loi. L'homme de loi a fait cette déclaration: « Il semble que le 06 mars 2017 à 15 heures, un vol aurait été commis au domicile d'une tierce personne, qui serait



Photo : Nadiège Ontounou

le procureur de Franceville, Gilbert Mbarangolo, lors de son point-presse.

apparenté au capitaine de police Théreance Afounouna, en service au commissariat central de Franceville. Muni de cette information, ce dernier a procédé à l'interpellation du gardien des lieux, un sujet burkinabé, nommé Issouf Bonca. Interpellé, il le conduira à l'unité où, selon les témoignages, il va exercer sur lui des actes de violence. Constatant que celui-ci ne réagissait plus aux violences exercées sur son corps, il le conduira dans une structure sanitaire privée de la place, où les médecins n'ont fait que

constater le décès de ce dernier, autour de 17 heures. Le corps du défunt a été transmis à l'hôpital Amissa Bongo, pour des constatations d'usage. L'ouverture de l'enquête a été déclenchée depuis ce matin. Le capitaine Théreance Afounouna qui a pris la fuite à la suite de ces événements a été arrêté autour de 11 heures, à Boumango, où il tentait de rallier le Congo pour se mettre à l'abri de la justice. A partir de cet instant, il faudrait que les colonies qui sont ici chez nous comprennent qu'il n'est plus

nécessaire d'organiser des marches illégales. D'autant qu'ils n'ont pas bénéficié d'une autorisation. Il est donc hors de question que les boutiques soient fermées et que les transports soient paralysés.» Et d'ajouter : « Il s'agit d'un cas isolé. Il ne s'agit pas des Gabonais concertés qui sont en train de poser des actes de violence sur nos frères expatriés. C'est un acte isolé commis par un policier, qui n'était même pas dans l'exercice de ses fonctions. Nous avons vérifié la main courante (document dans lequel tous les événements sont notés), rien n'a été mentionné. Donc, il a agi sans l'avis des instructions de ses chefs. Alors que l'intéressé ne réagissait plus, il a voulu faire sa mise à disposition vers la police judiciaire. Ces derniers ont refusé de courir le risque de le prendre dans ces conditions, ils lui ont conseillé de le conduire d'abord à l'hôpital. Au moment où nous parlons, il est dans les cellules de Boumango et une équipe de la police a été dépêchée pour aller le récupérer pour le ramener à Franceville, en vue de l'auditionner et qu'il soit présenté au parquet, conformément à la loi.»

Communiqué du ministère de l'Intérieur

Interpellation d'un officier de police suite au décès d'un ressortissant burkinabé

LE ministre de l'Intérieur a été informé, le lundi 6 mars 2017, du décès de M. Issouf Bonga, de nationalité burkinabé, âgé de trente ans, veilleur de nuit, survenu à Franceville à la suite de son interpellation pour vol présumé de la somme de

deux millions de francs cfa au détriment de son employeur. Consécutivement à son audition – qui n'a pas été sanctionnée par un procès-verbal conformément aux procédures en vigueur –, il a été constaté une dégradation de l'état

physique du prévenu, suite à de présumés sévices corporels. Il sera conduit d'urgence à la clinique Ménaye, sise au quartier Ngoungoulou (Potos). En dépit de la promptitude de l'équipe médicale de cette structure sani-

taire, M. Issouf Bonga y a rendu l'âme à 17h30. Saisi de la gravité des faits, le ministre de l'Intérieur a diligenté une enquête préliminaire afin d'établir les responsabilités dans ce drame. Cette enquête a conduit à l'interpellation, ce mardi 7

mars 2017 (hier, NDLR), aux environs de 13 heures, du capitaine Théreance Afounouna, enquêteur en service au Commissariat de police de Franceville. Celui-ci sera présenté devant le Parquet de la République. Tout en condamnant ces

dérives, le ministre de l'Intérieur présente ses condoléances à la famille du disparu ainsi qu'à l'ensemble de la communauté burkinabé et appelle à la retenue, en attendant les conclusions du rapport médical.

Noyade dans la région de Makouké

Deux fillettes périssent dans un puits au village Bateva

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

UNE terrible tragédie vient de frapper une famille à Bateva, une bourgade située à 17 km de Makouké, le chef-lieu du district éponyme, dans la province du Moyen-Ogoué. Deux fillettes, Irène Sara, 8 ans, et Agnès Erika Mbolyo Ogoula, 6 ans, ont trouvé la mort par noyade, le samedi 4 mars dernier, dans un puits d'eau aménagé en contrebas des habitations de la petite circonscription.

Aussitôt informés de la situation, les gendarmes de la brigade locale se sont rendus sur les lieux, aux fins de procéder au constat d'usage. Les faits. Ce samedi-là, il est environ 9 heures. La presque totalité des habitants du bled se trouvent en brousse dans le cadre des travaux champêtres. Entre-temps, quatre fillettes d'une même famille prennent la direction du puits situé approximativement à 60 mètres de leur domicile, où elles vivent avec leur grand-mère. La scène qui va se passer par la suite à la source d'eau, que le gamines rallient



Photo : L'Union

La ville de Makouké. La tragédie s'est produite à 17 km d'ici.

avec des ustensiles sous la main, est proprement renversante. En effet, alors qu'elle est en train de

jouer avec ses sœurs, l'une d'entre elles, en l'occurrence celle âgée de trois ans, pousse malencontreu-

sement Irène Sara dans l'excavation. Au même moment, probablement par instinct, Agnès Erika Mbolyo Ogoula saute dans le précipice, pour tenter de sauver sa grande sœur. Les deux enfants ne remonteront jamais. Les deux autres fillettes restées au bord du puits, réalisant qu'elles viennent d'être témoins d'un drame, reprennent la direction du village, en vue d'alerter les parents. La première personne rencontrée, au bout du hameau, leur grand frère. Celui-ci arrive quelque temps après sur la scène de l'horreur. Puisque le

jeune homme parvient à remonter les deux enfants à la surface. Mais pas à les sauver, toutes les tentatives destinées à les réanimer demeurant vaines. Il ne restait plus qu'à saisir la brigade de gendarmerie de Makouké. Et également le père et la mère des victimes, établis à Lambaréné. Ce triste événement vient remettre au goût du jour la problématique de la surveillance des tout-petits aux alentours des puits d'eau. Peut-être que la présence d'un adulte auprès de ces enfants aurait permis d'éviter cette énième tragédie.